

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 12

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA**

**COMMISSION
PREVENTION**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200712-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date de ce jour, le Conseil Municipal a décidé de créer les 5 commissions municipales suivantes :

- Commission des Finances
- Commission de l'Urbanisme
- Commission Prévention
- Commission Vie Quotidienne et des Quartiers
- Commission Environnement et Développement Durable

Ces Commissions, dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au regard des dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront présidées par le Maire et composées de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants (6 membres du groupe majoritaire, 2 membres du groupe II et 1 membre du groupe III).

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.07.08 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs adoptée à l'unanimité,

Vu la délibération n° 2020.07.09 portant création des Commissions Communales,

Fixe comme suit la composition de la COMMISSION PREVENTION

Président : le Maire	
Titulaires	Suppléants
Madame Andrée SAMAT	Monsieur Bruno JOANNON
Madame Pascale GUIROU	Monsieur Jean-Michel VALENTIN
Madame Christine ORSINI	Monsieur Jacques LEPACHELET
Madame Astrid MANOUKIAN	Monsieur Pascal CORDEIL
Madame Sabine GIACALONE	Madame Helen ETCHANCHU
Madame Ambre MONTLAUR	Monsieur Bruno BAIXE
Madame Béatrice AIELLO	Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI
Monsieur Dominique HOCQUET	Madame Corinne ROCHE-SANNA
Monsieur Dominique OLIVIER	Madame Laura GENEVOIS

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200712-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020